



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statut

Question écrite n° 11579

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'absence de statut relatif aux directeurs et directrices d'ecoles d'infirmiers (ieres) preparant au diplome d'Etat ou de centres de formation. Alors qu'est paru le decret no 88-1077 du 30 novembre 1988 relatif au statut des personnels infirmiers de la fonction publique hospitaliere, aucune disposition ne semble avoir ete prise sur celui des directeurs et directrices d'ecoles d'infirmiers (ieres). C'est pourquoi, il lui demande si son ministere a l'intention d'ouvrir des negociations sur ce sujet avec les parties concernees et dans quels delais.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de decret portant statuts particuliers des directeurs des ecoles de cadres et des directeurs des ecoles ou centres preparant aux professions paramedicales relevant des etablissements d'hospitalisation publics a ete soumis a la commission des statuts du conseil superieur de la fonction publique hospitaliere le 20 juillet 1989. Ce projet prevoit la creation d'un corps de directeurs d'ecoles paramedicales a deux grades classe en categorie A, dote d'une grille indiciaire sensiblement amelioree par rapport aux grilles actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11579

Rubrique : Enseignement superieur : personnel

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1639